

AVIS D'ATTRIBUTION CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE SURFACE DE PLAN D'EAU N° 6836

Le Port autonome de Strasbourg et l'indivision constituée pour moitié de Madame SCALIZE Sandra et pour moitié par Monsieur Stéphane BOISSOT, ont conclu le 15 février 2024 une convention d'occupation temporaire du domaine public rép. n° 6836 relative à la mise à disposition d'un plan d'eau, d'une superficie de 200 m², situé 16 rue du Général Picquart à Strasbourg pour le stationnement du bateau-logement Hoop Doet Leven, à titre de régularisation et de manière rétroactive, pour une durée de 18 mois, à compter du 1er janvier 2023, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Compte tenu de l'occupation du domaine public qui ne relève pas d'une activité économique, aucune procédure de sélection préalable et mesures de publicité ne sont requises, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél: 03.88.21.78.01

e-mail: accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.